Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants du personnel de la commission consultative paritaire (CCP) de Toulouse INP Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment son article 1-2, instituant des commissions consultatives paritaires ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 portant mise en place et composition d'un comité de suivi des élections professionnelles ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2026 portant création de la commission consultative paritaire (CCP) de Toulouse INP ;

Vu la décision cadre du 29 mai 2026 portant organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 relative à l'organisation des élections des représentants du personnel de la commission consultative paritaire (CCP) de Toulouse INP - Scrutin du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu l'avis du comité de suivi des élections professionnelles consulté le 5 mai 2026 et le 23 octobre 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Les élections programmées du 3 au 10 décembre 2026 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 susvisée se dérouleront du jeudi 3 décembre 2026 – 8h00, en continu jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 – 17h00.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Article 2 : Commission consultative paritaire

Catégorie	Candidature présentée par
A	UNSA Éducation
B	UNSA Éducation
C	UNSA Éducation

Article 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 23 octobre 2026

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Le 23 oct. 2026

Olivier GLÉNAT

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr